

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAPITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Janvier 1874.

A LA BESOGNE.

L'année 1873 a vu renouveler l'état-major et quelques-uns des cadres du gouvernement.

M. Thiers a été rendu aux loisirs de la vie privée, comme il l'avait plusieurs fois souhaité, et à ses travaux de philosophie et de physique transcendante ; M. Barthélemy Saint-Hilaire, le *magister epistolarum* du petit César en redingote, est retourné à Aristote. Il se vengera sur la stagirite qu'il veut achever, des outrages des conservateurs.

M. Jules Simon, arraché à son ministère, est rentré dans cette galerie de mine où, depuis vingt ans, il creuse en tapinois la fosse de tout gouvernement régulier.

M. Emmanuel Arago, la plus grosse voix du parti, a perdu son influence dans les conseils de l'Etat.

L'opposition des implacables, accrue de quelques intrigants du centre gauche, a repris sa vieille tactique. On les a vus divisés, impuissants et ridicules au pouvoir. Ils sont unis et ardents pour recommencer l'expérience et remonter la pierre qui est tombée sur eux.

Ils votent contre le gouvernement nouveau, non parce qu'il a tort dans ce qu'il propose, mais parce qu'il est le gouvernement. Leur ineptie et leur imprévoyance ont rendu plus lourdes les nécessités de l'impôt. Ils se font gloire de n'accepter aucun des impôts qu'on leur offre, comme s'ils prétendaient gouverner *gratis*, ou comme si la banqueroute, où leurs maîtres de 93 ont conduit la France, était leur idéal.

L'ère de l'opposition systématique et à outrance, qui est la seule politique du radicalisme, est ouverte.

Cependant, le pouvoir nouveau, malgré leurs menées, leurs stériles agitations et leurs vaines criailleries, est constitué.

Nous aurions voulu — nous l'avons dit maintes fois — qu'il montrât dès ses débuts plus de fermeté, et fit un lavage plus complet de tout ce qui, dans l'administration ou les parquets, portait encore la tare du 4 septembre.

Les demi-mesures ne valent rien. Ceux qui les prennent paraissent hésitants et se font accuser de douter d'eux-mêmes. La modération, dans certains cas, ne calme pas les haines des uns sans donner aux autres une pleine satisfaction.

Ce qui manque le plus à l'heure présente, et ce dont nous aurions surtout besoin, ce sont des hommes parlant peu, ne menaçant pas, s'abstenant des éclats de voix et de gestes, mais agissant résolument.

Quoi qu'il en soit, l'heure des actes parlementaires va sonner. Ce n'a été jusqu'ici que préludes, escarmouches, combat d'éclaircieurs ou d'avant-garde pour essayer ses forces et se compter.

Il s'agit de venir à la vraie besogne, et, après les professions de foi et les manifestations d'éloquence, de faire œuvre réelle de conservation efficace.

La majorité est nombreuse et compacte. C'est au gouvernement à savoir user largement de son bon vouloir et de son union pour la défense sociale.

Trois lois d'extrême importance sont à ce sujet sur le tapis : la loi sur les maires, la loi électorale et la loi municipale. Elles contiennent peut-être le salut de l'avenir. Elles peuvent arrêter notre chute, c'est-à-dire le débordement menaçant du radicalisme, dont l'élection de M. Marcou est un symptôme.

La loi des maires va venir la première, dès la rentrée de la Chambre. Cette perspective est désagréable à la gauche, on l'a vu dans la dernière séance, où elle s'est vainement démenée pour ajourner la discussion de cette loi.

Les radicaux voulaient écarter l'amère pilule. Ils s'irritent dès qu'on fait mine de vouloir expurger le pays, car ils se sentent menacés.

Nous ne mettons pas en doute que l'As-

semblée n'accorde au gouvernement toutes les garanties et tous les pouvoirs qu'il souhaitera pour fortifier la cause de l'ordre, ranger les maires à l'obéissance aux lois, faire cesser ou prévenir partout les antagonismes scandaleux qui ont trop duré entre les préfets et les chefs des municipalités.

Où vit-on jamais un Barodet, maire de Lyon, faisant échec à la préfecture, et, devant un pareil personnage, l'autorité centrale désarmée et parlementant ?

Dans un grand nombre de villes, MM. les maires issus de scrutins fort incomplets et faussés par les passions du jour, à un moment où le drapeau rouge flottait encore à Paris, se figurent qu'ils sont des espèces de tribuns inviolables, sacrés, indépendants et irresponsables, et qu'ils portent en eux une part de la souveraineté de la nation.

Quel livre édifiant on pourrait faire avec les dossiers des quatre ou cinq cents suspendus ou révoqués depuis trois ans pour indignité, improbité, dilapidation des deniers publics, incapacité foncière ou illégalités flagrantes.

Qu'il y ait quatre ou cinq cents Mottu en France, cela n'a rien d'étonnant, mais que les radicaux les choisissent pour en faire des maires, cela prouve ou la moralité du parti ou l'état de folie aiguë dont ils sont travaillés.

Et parmi les autres, que nulle révocation ou nulle suspension n'a frappés, combien pourrait-on trouver de maires coupables de mauvaise volonté évidente, de résistance occulte à l'action du pouvoir, de complicité sournoise et latente avec les factieux expectants.

Il faut en effet que les choses aillent bien loin pour qu'un sous-préfet se plaigne, pour qu'un préfet prête l'oreille et se résigne, par un rapport, à faire parler en haut lieu, de son département, pour qu'un ministre s'avisé.

L'ambition des sous-préfets et des préfets, et l'intérêt de leur carrière, et le mot d'ordre qu'ils reçoivent, c'est d'administrer sagement et sans bruit, d'éviter les conflits, de ne pas susciter d'embarras, de faire en sorte

que les opposants provinciaux n'aboient pas, et que les opposants de la Chambre ne viennent pas assiéger le ministre et récriminer.

Ils savent que l'importunité de l'opposition est souvent fort efficace auprès des secrétaires d'Etat, et que grondants à l'Assemblée, les hommes de la gauche sont parfois mielleux, caressants et fort écoutés dans le silence du cabinet.

Le pouvoir veut et doit vouloir que les maires, qui sont ses agents en même temps que les gardiens des intérêts communaux, ne soient ses adversaires ni déclarés ni clandestins. L'Assemblée le veut aussi et plus encore peut-être que le gouvernement.

Sur cette question vitale pour le bon ordre général elle ne marchandera pas son appui. Mais le gouvernement saura-t-il, osera-t-il se servir de l'arme qu'il aura forgée et qu'on aura mise entre ses mains ?

S'il est utile de renvoyer quelques milliers de maires opposants, aura-t-il le courage de ne pas hésiter et de braver les rugissements de la presse radicale ? Nous l'espérons et le souhaitons.

Déjà un certain nombre de maires ont écrit, dit-on, à une réunion de la gauche, — gauche de M. Christophle ou gauche de M. Simon, c'est tout un, — pour demander s'ils devaient ne pas attendre la destitution et se démettre spontanément.

Curieuse démarche, en vérité, et tout-à-fait dans les traditions de l'école radicale où la conscience individuelle est toujours docilement subordonnée à une conscience lointaine, où chaque individualité, comme une marionnette, se meut suivant que tel chef inconnu tire les fils auxquels elle est suspendue, où chacun s'enquiert auprès de quelque inspirateur de ce qu'il doit penser, dire et faire !

Les consultés, dans l'espèce, ont répondu qu'il fallait attendre et demeurer.

Les maires qui suivent la gauche resteront donc et garderont la place tant qu'on ne les en ôtera pas.

Le danger que nous redoutons est que le gouvernement n'éprouve quelque scrupule

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Maison légendaire de Bazeilles.

(Suite et fin.)

Notre petite troupe se trouvait ainsi composée : un chef de bataillon ; quatre capitaines, dont un, M. Aubert, appartenant à mon régiment ; deux sous-lieutenants : MM. Escoubet et Saint-Félix, et environ soixante-dix ou soixante-quinze sous-officiers et soldats, tous de l'infanterie de marine. Parmi eux, je citerai les noms de ceux qui ont pris rang parmi les officiers distingués de l'armée actuelle ; ce sont : MM. Herre-Win, de Mauhuitt et Merson.

Sur l'ordre du commandant, qui, bien qu'en proie à de vives souffrances, causées par sa blessure, n'en avait pas moins conservé tout son sang-froid et son admirable énergie, notre premier soin fut de visiter la

maison en tous sens, pour étudier les moyens de défense qu'elle pouvait offrir.

C'était une de ces petites habitations assez communes dans les gros bourgs, élevée d'un étage seulement, avec un grenier au-dessus ; elle avait dû être habitée par un fabricant de balances à bascule à en juger par la petite forge et l'outillage qu'on rencontrait au rez-de-chaussée.

Au premier, où l'on montait par un escalier de bois, se trouvaient trois chambres à coucher, dont le désordre trahissait la hâte que les habitants avaient mise à fuir, emportant tout ce dont ils avaient pu se charger.

Sauf le linge, les lits étaient au complet ; les armoires étaient vides, les placards renfermaient quelques vieux vêtements, qu'on n'avait pas jugés dignes d'embarrasser une fuite précipitée.

Les murs étaient garnis de modestes cadres où pleuraient depuis des années une sainte Geneviève enluminée et où s'épanouissait une sainte famille en lithographie. Les rideaux pendaient aux fenêtres.

Malgré les larmes de la ménagère, il avait fallu abandonner tout cela, pour sauver la vie des enfants affolés. Avait-on seulement réussi à préserver ces chères créatures ? Dans la cave, du vin ; dans le grenier, du blé.

Telle était la forteresse où nous allions combattre et que nous allions défendre.

Le rez-de-chaussée ne pouvait être gardé, parce que ses ouvertures n'offraient que peu de résistance aux balles, et parce que les projectiles arrivant horizontalement nous eussent causé trop de mal. Nous étions peu nombreux ; il fallait surtout ménager les combattants.

Il fut décidé que l'on barricaderait solidement les portes et les fenêtres, et que les tirailleurs seraient placés au premier et dans le grenier, dont le toit avait été percé en meurtrières.

Cependant, on dut bientôt abandonner ce dernier poste, parce que ses défenseurs étaient trop imparfaitement abrités par de simples ardoises.

Tout notre monde se trouva donc réuni

dans les trois chambres du premier étage et distribué de façon à fournir un feu continu, sans cependant épuiser trop rapidement les munitions.

Le commandant Lambert, étendu sur son lit, éprouvé par la souffrance, mais plein de la grandeur de sa tâche, dirigeait la défense avec une grande présence d'esprit, se faisant rendre compte par le capitaine Aubert, tireur incomparable, de tout ce qu'il ne pouvait pas voir par lui-même.

La lutte fut incessante, acharnée, terrible pendant deux heures et demie environ. De nos fenêtres, blindées avec des matelas, nous tirions à cent ou cent cinquante mètres, et chacun de nos coups portait.

Ceux de l'ennemi, infiniment plus nombreux et plus serrés, criblaient la maison en nous faisant beaucoup de mal.

Les imprudents qui montraient la tête hors des fenêtres tombaient aussitôt foudroyés ; des centaines de coups de fusil leur avaient été tirés dès qu'ils avaient été aperçus.

Plusieurs bataillons nous assiégaient, et

à les en ôter, et garde dans une armoire, sous clé, comme un objet précieux et sacré, sans s'en servir, la loi que la majorité va mettre libéralement à sa disposition.

L'année dans laquelle nous entrons est décisive. Il y a trois ans qu'on péroré à l'Assemblée, qu'on s'agite en chétives disputes et qu'on tourne en rond comme un cheval aveugle au bout d'une pièce de bois.

M. Thiers, qui se moquait des chinoiserie parlementaires, a fait faire la chinoiserie Rivet et plusieurs autres qui se sont cassées comme des jouets de jour de l'an entre des mains d'enfants. Il est temps de passer aux actes.

L'étiquette du pouvoir nouveau importe peu. Quelle qu'elle soit et quel que soit l'avenir qui nous attend après le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, il y a des conditions d'ordre communes à tout régime régulier et avouable. Ce sont ces conditions qu'il s'agit enfin de trouver et d'établir.

Avec de bons maires, on aura des populations sages et pacifiées. Avec de bonnes lois électorales et municipales, l'instinct foncièrement conservateur du pays prévaudra sur la folie et les vaines déclamations des énergumènes et des déclassés.

La France, qui veut vivre et durer, demande qu'on la mette à l'abri des coups de main ou de l'invasion des radicaux qui, chaque fois qu'ils l'ont prise, l'ont rendue meurtrie, ruinée, souillée, déshonorée et avilie à ses propres yeux comme à ceux de l'Europe.

A l'œuvre donc! De l'Assemblée on attend des lois résolument conservatrices, et du gouvernement, qu'il sache s'en servir avec fermeté.

L. BERNARD.

Chronique générale.

Nous commençons l'année avec deux affaires de rien dont les journaux cherchent à faire quelque chose.

La première est relative à l'*Orénoque*: comme l'an dernier, la présence de ce bâtiment de guerre dans le port de Civita-Vecchia devient un sujet de récriminations pour le gouvernement italien, et de là des insultes, des outrages, des menaces, des sommations ridicules à la France, suivis de prétendus actes de lâcheté qu'aurait commis M. le duc Decazes en s'inclinant craintivement devant les sommations de M. le chevalier Nigra.

Il a été dit et répété que le diplomate aux barcarolles et au *risolto* avait intimé à notre gouvernement l'ordre d'envoyer promener l'*Orénoque* à Bastia jusqu'au 12 janvier, afin d'éviter aux officiers une occasion d'offenser le roi d'Italie en s'abstenant d'aller lui rendre hommage et en allant chez le Pape le jour de l'an.

Mais, en dépit de toutes les assertions des journaux officieux et de leurs correspondances dites de Paris, l'*Orénoque* est encore à Civita-Vecchia et y reste.

Il y a mieux, le commandant de notre bâtiment, qui est l'honorable M. Briot, a eu

leurs efforts ébranlant la maison, devaient avoir raison de notre opiniâtre défense. Nos munitions étaient presque entièrement épuisées.

L'atmosphère que nous respirions, pleine de sang, de poussière et de fumée, commençait à devenir insupportable.

Enfin, le général ennemi, irrité de cette résistance prolongée et du grand nombre d'hommes qu'il avait perdus, avait envoyé chercher de l'artillerie pour en finir avec nous.

Nous aperçûmes, en effet, une pièce de canon galopant sur la route, qui vint se mettre en batterie contre notre pauvre réduit, à quelques centaines de mètres.

Que résoudre? Nous fîmes conseil, une sorte de conseil de guerre où chacun, même le plus humble, fut admis à émettre à la hâte son avis. Plusieurs proposèrent de sortir à la baïonnette et de s'ouvrir un passage coûte que coûte.

Cette opinion fut sur le point de prévaloir; mais elle fut définitivement rejetée par cette considération qu'il nous aurait

l'honneur de présenter ses compliments à Sa Sainteté le jour de saint Jean, en même temps que M. l'ambassadeur de France, de telle sorte que le bruit de toute cette presse devient parfaitement inutile.

Il faut pourtant reconnaître dans tout ce déchaînement de passions anti-françaises la main que nous trouvons partout, la main de M. de Bismark.

Chose digne de remarque: de toutes les feuilles, celle qui paraît la plus montée est l'*Opinione*. Elle emploie un langage d'une apreté et d'une insolence qu'on tolérerait à peine dans des organes tels que la *Capitale*, la *Riforma*, ou le *Diritto*, qui sont carrément prussiens.

La seconde affaire vient de la mort de M. de La Haye, attaché militaire de la légation française près le gouvernement italien.

Cet officier avait naturellement les sympathies des gens du Quirinal. Comme il connaissait Rome depuis longtemps et s'y était, sous l'empire, créé de nombreuses relations parmi la noblesse romaine, M. Thiers, en l'envoyant à Rome, avait cru qu'il utiliserait ces relations au profit de la cause italienne. Mais M. de La Haye avait vu toutes les portes se fermer devant lui.

A Rome, on va au Vatican ou au Quirinal: il faut choisir.

Bref, l'attaché militaire a succombé à la rupture d'un anévrisme, sans pouvoir se reconnaître et recevoir les consolations et les pardons de la religion, — ce qui est le plus grand malheur qui puisse frapper même un bon chrétien.

Les Italiens voulaient faire des ovations à ce mort. Il s'agissait d'organiser un convoi, d'apporter le cadavre à Saint-Louis, et M. Fournier se faisait fort d'obtenir du roi la faculté de l'ensevelir dans notre église nationale.

Mais M. Fournier comptait d'abord sans le Pape, qui seul autorise la sépulture dans les églises: puis sans M^{me} de La Haye, laquelle, ne voulant pas que les funérailles de son mari fussent exploitées par les Italiens, a demandé qu'on transportât le corps à la paroisse Saint-Marcel, et que de là il fût, après la messe, conduit en France.

Cependant l'on n'a pu éviter la démonstration. L'*Osservatore romano* et la *Voce* se taisent sur les incidents de cette affaire; mais la *Libertà* dit que les « supérieurs de Saint-Louis ayant déclaré qu'ils ne voulaient à aucun prix recevoir des officiers de l'armée italienne, ceux-ci ont préféré que le service funèbre se célébrât dans une autre église; » ce qui n'est qu'à moitié vrai, comme vous venez de le voir.

Le *Rappel* annonce que des dissentiments se seraient produits dans le ministère au sujet des officiers de l'*Orénoque*, stationné à Civita-Vecchia. Cette nouvelle est absolument fautive.

Sur le désir des ministres de la marine et des affaires étrangères, le gouvernement vient de décider que le conseil des prises, institué à la veille de la guerre d'Italie par

fallu abandonner le commandant Lambert, sur qui l'ennemi aurait sans doute, usant de représailles, exercé sa fureur.

Le seul parti à prendre était de se déclarer vaincus et de se rendre! Le commandant Lambert, faisant sacrifice de sa vie, ne voulait pas nous retenir. Nous lui fîmes violence et nous nous préparâmes à la douleur qui nous attendait, en brisant nos fusils.

Puis, l'un de nous, arrachant un lambeau de rideau à l'une des fenêtres, l'agita en dehors, au bout de sa baïonnette. C'était le signal de la reddition. Un hurrah formidable y répondit des rangs ennemis. Nous étions prisonniers!

L'armée bavaroise fit tout à coup silence.

Alors, un à un, nous passâmes douloureusement le seuil de cette porte que, trois heures avant, nous avions franchi encore pleins d'espoir. Nous y étions entrés soixante-dix ou quatre-vingts. Nous en sortions quarante environ. Mais l'âme de la patrie était encore avec nous, malgré l'amertume de notre humiliation.

décret du 9 mai 1859, serait maintenu jusqu'à nouvel ordre et continuerait d'être chargé de statuer sur toutes les captures qui seront faites, notamment sur les prises de navires prévenus de piraterie.

Le conseil a jugé avant-hier toutes les affaires qui ont été portées devant lui à la suite des prises maritimes effectuées durant les guerres d'Italie, de Chine, du Mexique et de l'Allemagne.

La remise de la barrette aux cardinaux récemment nommés aura décidément lieu demain matin, dans la chapelle du château de Versailles.

Voici quel sera le cérémonial adopté: Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de toute sa maison militaire, se rendra en grande pompe à la messe, qui sera probablement dite par M^{re} Mabile, évêque de Versailles.

Nosseigneurs Chigi, Guibert et Régner n'assisteront pas à l'office divin; mais, un peu avant l'*Te missa est*, trois membres du clergé faisant l'office d'ablégats iront recevoir à la porte de la chapelle les cardinaux qui, après une courte prière, viendront s'agenouiller sur des coussins placés vis-à-vis le Président de la République.

Le maréchal de Mac-Mahon prenant alors les barrettes, qui lui seront présentées sur un plateau, les posera sur la tête des Eminences.

En ce moment, les ablégats jetteront le manteau rouge sur les épaules des cardinaux qui, une fois revêtus de la pourpre romaine, se retireront pour aller peu après rendre visite au maréchal de Mac-Mahon.

Leurs Eminences Chigi, Guibert et Régner seront retenues à déjeuner à la présidence.

Nouvelles extérieures.

ROME.

Le *Journal de Florence* donne le texte suivant de l'adresse qu'a lue le général Kanzler à l'audience accordée par le Pape, le jour de sa fête, à 300 officiers de son armée:

« Très Saint-Père,

» Profond est le respect, sincère l'attachement, vive la gratitude qui nous réunit encore aujourd'hui autour de votre trône, pour présenter à Votre Sainteté nos vœux de félicité et nos souhaits ardents pour la conservation d'une vie si précieuse à chaque cœur catholique.

» Nos frères d'armes, non-seulement d'Italie mais encore ceux qui sont épars en d'autres pays, au moyen d'adresses, apportées expressément par de nobles personnages, expriment les mêmes sentiments, et cette communauté de la pensée, des aspirations et des affections en des hommes d'origines si diverses, est le symbole de la sublime mission échuë à la Papauté de réunir les différentes nations par le lien puissant de la religion pour les conduire dans la con-

Dans notre infortune, nous portions haut la tête. Quand le dernier d'entre nous eut déposé son arme mutilée, les Bavares attendaient encore: ils ne pouvaient croire que nous fussions si peu nombreux.

Un général ennemi nous reçut en nous saluant: il voulut bien nous féliciter de cette défense, qu'il appela « héroïque. » Bon juge en fait d'honneur militaire, il ne permit pas qu'on enlevât à nos officiers leur épée, « n'admettant point, dit-il, qu'on désarmât d'aussi braves soldats », et déplorant, les larmes aux yeux, les nécessités de la guerre, qui l'obligeaient à nous faire prisonniers.

Heureusement que, pour mon compte, je parvins à m'évader quelques jours après pour aller faire mon devoir à Verdun, puis à Montmédy, puis à l'armée de la Loire.

Tel fut l'épisode de la *maison légendaire de Bazeilles*, où un petit nombre d'hommes résolus arrêta pendant près de trois heures une division bavaroise tout entière.

UN ANCIEN SOUS-OFFICIER D'INFANTERIE DE MARINE.

corde sur le chemin du progrès vers une civilisation bien comprise.

» Mais outre cette mission, commune à tous les successeurs de saint Pierre, Votre Sainteté en a une toute spéciale, qui est celle de conduire le peuple chrétien à travers une époque de la plus maligne et de la plus forcée persécution religieuse.

» Qu'il nous soit donc permis de souhaiter que, à l'instar du voyageur qui, après une longue et pénible ascension, arrivé au sommet de la montagne, porte son regard étonné sur une plaine fertile et enchanteuse qu'il découvre à l'improviste, Votre Sainteté, au terme de cette guerre inique, puisse voir:

» L'Eglise, délivrée de ses chaînes, exercer librement son action bienfaisante;

» La force, au lieu d'opprimer le droit, servir à celui-ci d'instrument; la vraie liberté substituée à la licence et à la tyrannie révolutionnaire;

» Les arts et les sciences refleurir;

» La justice rendue avec impartialité;

» Les deniers publics administrés honnêtement;

» La prospérité rétablie, la confiance re-

naître.

» Oh! qu'il sera donc beau l'avenir, quand l'Eglise aura repris son légitime ascendant et quand elle se trouvera à l'égal des gouvernements chrétiens, et non plus misérablement soumise à la pression des sectaires.

» Mais aujourd'hui nous sommes encore dans la période de la pénible ascension, au milieu des écueils de la misérable situation présente, et, afin que pas un des nôtres ne s'égare de la route, ou que découragé par la presque trop longue route ne se décourante, j'implore votre bénédiction apostolique pour nous, pour nos familles, pour tous ceux qui nous furent et nous seront fidèles compagnons.»

D'après le correspondant de l'*Union*, le Saint-Père a répondu comme il suit:

« Que Dieu daigne accueillir les vœux que vous venez de m'exprimer par la bouche de votre général. Oui, qu'il plaise à Dieu de les accueillir et de les exaucer, parce que ces vœux sont ce que j'appellerais la crème de la félicité. Ce sont là des biens qui, au moins dans une bonne partie manquant complètement à l'époque actuelle, et c'est pour cela que le monde est partout sens dessus dessous. Je vous remercie de ces vœux que vous formez pour moi et de tout l'attachement que vous montrez à ce siège apostolique.

» Vous êtes venus en ce jour vers moi sans armes, sans épées, sans aucun des instruments militaires qui servent à induire extérieurement l'homme consacré à la défense du droit et de la religion. Ah! je comprends pourquoi vous vous êtes présentés à moi désarmés. Le motif en est clair, le monde entier le connaît et tous le jugent à sa valeur.

» Vous vous présentez aujourd'hui désarmés devant moi, parce qu'une puissance plus forte vous a arrachés vos armes, parce que la petite armée pontificale a été accablée par le nombre. Mais cette puissance plus forte, en vous arrachant vos armes, n'a pas pu vous enlever votre fidélité et n'a réussi qu'à faire de vous les soldats de l'honneur qui, ne pouvant plus combattre avec l'épée, combattent avec le cœur, avec la prière, avec le dévouement, avec les œuvres de charité et de piété.

» On vous a arrachés vos armes, et vous n'avez pas même eu l'avantage de pouvoir faire comme un général dont j'ai lu l'histoire.

» Les Français étaient venus en Italie pour y soutenir et y protéger la Révolution, je parle de l'époque contemporaine, car c'était peu de temps avant que l'Italie fût devenue, comme ils disent, libre et indépendante de ses oppresseurs.

» Dans une de ces batailles, donc, que livrèrent les Français contre ceux qui occupaient l'Italie, un général de leur armée fut mortellement blessé; il avait son épée à la main et, ne voulant pas qu'elle tombât au pouvoir de l'ennemi même après sa mort, il la jeta derrière lui dans les rangs de ses soldats pour qu'elle fût fidèlement recueillie.

» Eh bien! cette félicité, vous ne l'avez même pas eue et vous avez dû rendre cette arme que brandissait votre main. Mais Dieu a vu votre courage, et il vous en récompensera.

» Je sais que vous vous montrez constants dans votre attachement à la chaire de Saint-

Pierre et que vous marchez avec intrépidité dans la voie que vous avez entreprise, vous distinguant sans cesse dans les glorieux combats de la fidélité, de l'amour et de l'honneur que vous livrez sous les yeux du monde catholique tout entier qui vous admire.

» Continuez toujours ainsi et marchez sans cesse en avant; toutefois, je comprends qu'à la fin quelques uns puissent commencer à se décourager, car tous ne sont pas capables d'une égale constance; et, sans doute, plus d'un se demandera quand est-ce donc que tous ces maux finiront?

» Les Hébreux aussi, dans le désert, se plaignaient parfois et exprimaient leurs plaintes d'une façon très-grave même. Il est vrai qu'ils restèrent quarante ans dans le désert. Mais nous ne sommes pas dans le même cas, heureusement. Nos maux pourront durer quarante mois, c'est le secret de Dieu; mais courage et confiance! vous verrez que, plus tôt que vous ne le croyez, vos maux cesseront, et vous vous trouverez comme ces Hébreux sur les bords de la mer Rouge. Les flots s'ouvriront pour vous et vous passerez la mer à pied sec.

» Vous serez alors à l'abri des poursuites de vos ennemis, et le moment viendra où vous verrez l'armée ennemie, semblable à celle de Pharaon, se précipiter sur les flots d'une mer en furie qui entrainera et engloutira tout, hommes, chevaux, armes et bagages, tandis que vous pourrez répéter le chant de triomphe du chef des Hébreux: *Cantemus Domino: gloriose enim magnificatus est, equum et ascensorum de jecit in mare.*

» Courage donc, et confiance! Les Hébreux avaient pour les guider dans le désert deux colonnes, l'une de fumée pendant le jour, l'autre de feu et de lumière pendant la nuit.

» Nous avons Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, les églises, les prières, qui sont pour nous la colonne de feu de la nuit.

» Dans le jour, nous avons aussi la fumée, et elle est importante, et nous devons toujours chercher à nous en tenir éloignés. Cette colonne de fumée, quelle est-elle donc? Ce sont les scandales de cette cité sainte, ce sont les délits qui l'infestent, les usurpations qu'elle endure, les injustices qu'elle souffre.

» Voilà la fumée qu'on voit et dont vous devez sans cesse vous écarter, vous tous qui êtes ma consolation et ma joie, et qui formez une si belle couronne autour de moi.

» Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, d'autant plus que je ne pourrais guère vous entretenir davantage, ayant toujours, comme bonne compagnie avec moi, un peu de rhume. Je conclus donc, et je prie Dieu qu'il descende sur toute cette assemblée et bénisse les généraux et vous tous, et qu'il vous donne l'esprit de constance dans la résolution que vous avez si glorieusement prise et que tous vous avez si fidèlement gardée jusqu'ici. Que cette bénédiction de Dieu vous donne la constance, qu'elle vous donne la paix, pour pouvoir marcher en avant, non pas quarante ans, mais jusqu'au jour qui marquera la fin des maux présents, afin que le *Cantemus* de Moïse vous accompagne pour le restant de vos jours!

» *Benedictio Dei, etc.* »

Le coup d'Etat espagnol.

Le 3 janvier, après une discussion qui a duré quatorze heures, de deux heures de l'après-midi à quatre heures du matin, le gouvernement de M. Castelar a été battu par 120 voix contre 100.

M. Castelar a alors donné sa démission.

M. Salmeron, président des Cortés, occupait le fauteuil de la présidence, lorsqu'un officier lui apporta une lettre du général Pavia, capitaine général de Madrid, lui demandant de dissoudre les Cortés.

Une grande partie des députés qui avaient voté contre M. Castelar lui demandèrent alors de conserver la présidence du gouvernement, mais M. Castelar maintint sa démission. Une compagnie de garde civile entra en ce moment dans la salle des séances et en fit sortir les députés. Le capitaine général Pavia, entouré de son état-major, se trouvait devant le palais des Cortés, en face duquel des canons étaient braqués.

On attend la formation d'un nouveau gouvernement.

Madrid, 4 janvier.

Le ministère suivant a été formé sous la présidence du duc de La Torre :

Affaires étrangères : M. Sagasta ;
Guerre : M. Zavala ;
Justice et cultes : M. Figuerola ;
Agriculture et commerce : M. Becerra ;
Finances : M. Etcheagaray ;
Intérieur : M. Garcia Ruiz ;
Marine : M. Topete.

Ce ministère est entièrement composé, comme on le voit, des membres des partis qui ont fait la révolution de 1868, et établi ou soutenu la monarchie d'Amédée.

On affirme que, sur la nouvelle du coup d'Etat militaire consommé à Madrid par le général Pavia, M. Abarzuza, représentant la République espagnole à Paris, aurait donné sa démission.

Le bruit courait avant-hier soir à Paris que, dès que la chute de Castelar avait été connue dans le nord de l'Espagne, le général Moriones aurait déclaré ne plus reconnaître le gouvernement de Madrid.

LA DUCHESSE D'AOSTE.

Plusieurs journaux reçoivent d'Italie des renseignements d'après lesquels l'état de la duchesse d'Aoste serait tout à fait alarmant. Il paraît que la maladie dont l'issue menace d'être funeste à la jeune princesse a été contractée par elle en Espagne, dans des circonstances particulièrement dramatiques et douloureuses. La *Liberté* donne sur ce point quelques détails :

« La reine d'Espagne venait d'accoucher, il y avait sept jours à peine, lorsque son mari fut forcé d'abdiquer cette couronne qui, en voyant ce qui se passe dans ce malheureux pays, devait être le fardeau le plus embarrassant du monde.

» La révolution fait irruption aussitôt sur la place du Palais, et, inspirée par ses chefs, exige que ce généreux jeune homme quitte au plus vite la capitale. Sa femme est au plus mal, il lui faudrait encore quelques jours pour se remettre; la nature a fixé le nombre de jours avant lesquels il y a danger de mort à quitter le lit; n'importe, il faut qu'elle s'en aille.

» En vain les chefs hypocrites du mouvement font semblant d'intercéder pour obtenir un sursis, les clameurs redoublent et il est de la dignité des royaux proscrits de se roidir contre l'adversité.

» Alors, par le froid de l'hiver, on vit passer, dans une chaise à porteurs, cette reine moribonde! Elle s'était mis du rouge sur les joues, peut-être pour affirmer son courage et sauver les remords à cette foule insensée qui voit tous les jours tuer des taureaux et exécuter des toréadors pour passe-temps.

» Que pouvaient lui faire les souffrances d'une charmante femme, trois fois sacrée comme épouse, comme mère et comme reine, à cette multitude ivre de coups de fusil et de discours de clubs.

» La duchesse d'Aoste, redevenue princesse italienne, traversa à petites journées les fleuves, les montagnes qui séparent l'Espagne du Portugal, souvent transie de froid, toujours grelottant la fièvre, jusqu'au jour où, craignant de mourir loin de son beau pays, elle s'embarqua pour l'Italie. Des souffrances de cet horrible voyage, elle ne s'est jamais relevée. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Etude de M. Paul Ratouis sur le Bureau de bienfaisance cause, paraît-il, quelque sensation dans Landerneau. Le *Courrier* de l'endroit s'en émeut.

Ceci n'empêchera nullement cet examen de se continuer; et le public y puisera des renseignements qui ne peuvent manquer de l'intéresser.

On aurait donc touché la corde sensible, car il est bon de noter que l'Etude qui vient de paraître est la dixième, et que les neuf premières n'avaient point excité la verve du *Courrier*; cependant elles n'étaient pas sans importance: elles traitaient les questions les plus délicates de l'administration du Bureau. Les chiffres posés aujourd'hui sont donc bien concluants? Attendons!!

Samedi, vers 8 heures du soir, le feu s'est déclaré à Fontevrault, au village de Grand-genières, dans un hangar appartenant à M. Joubert.

Cet incendie menaçait une maison d'habitation et un grenier rempli de fourrages. Grâce à l'activité de la brigade de gendarmerie, ce danger a été conjuré.

La compagnie de pompiers de Fontevrault et la population sont arrivés presque aussitôt et se sont promptement rendus maîtres du feu.

La perte s'élève à 300 fr. Tout était assuré.

La cause de cet incendie est restée inconnue.

Dimanche, entre 2 et 3 heures du matin, un autre incendie éclatait à Varennes-sous-Montsoreau, dans une grange appartenant à M. Beaufils.

L'intensité du feu était tellement grande qu'il a été impossible de pénétrer dans l'écurie attenante à la grange, et dans laquelle il y avait un cheval qui a péri dans les flammes.

Les habitants et les pompiers s'y sont rendus en toute hâte, et ce n'est qu'après trois heures d'efforts qu'on a pu s'en rendre maître. L'habitation a été préservée. Les pertes sont assez considérables; elles atteignent 3,500 fr. environ. Couverte par une assurance à la *Mutuelle*.

La cause est restée inconnue; mais des étrangers, en passant sur la route que bordait cette grange, auraient pu l'allumer.

Voici de nouveaux détails sur le triple assassinat de Châteaugontier :

La lutte avec M. Piron aurait été, paraît-il, très-violente, et il résulterait des déclarations mêmes de l'assassin Houdayer (et non Houdelier), que le sieur Piron, au moment où il était parvenu à saisir l'arme homicide, avait eu le temps de s'en servir pour en porter à son agresseur deux coups violents; et c'est à la suite de ce combat corps à corps que Houdayer, ayant ressaisi son couteau, aurait achevé sa victime.

La femme Houdayer est morte avant-hier, ainsi que tout le faisait prévoir, des suites de ses blessures; Jenny Géré serait hors de danger. Quant à Houdayer on désespérait de ses jours.

Le sieur Piron était estimé de tous et bien des gens à Laval n'avaient qu'à se louer de leurs rapports avec lui. La position aisée de la victime n'était due qu'à son travail et à une intelligence commerciale exceptionnelle.

Un affreux événement a eu lieu le 1^{er} janvier, pendant la messe, à Berthegeon, arrondissement de Loudun. Deux enfants, l'un âgé de 7 ans, l'autre de 9 ans, se trouvant seuls, une querelle s'éleva entre eux au sujet de deux sous que le premier ne voulait pas rendre à son camarade. Celui-ci s'empara d'un fusil qui était dans un coin de la cheminée, et le déchargea sur le pauvre petit. Le malheureux enfant reçut toute la charge dans le dos, au-dessous de l'épaule, et il mourut le soir même.

Inutile de peindre le désespoir des parents.

Un déraillement qui aurait pu avoir des suites graves vient d'avoir lieu par suite de l'imprudence d'un homme de Mirebeau.

Il passait avec son frère le long de la nouvelle voie de Poitiers à Saumur; un train de ballast arrivait à ce moment, l'individu en question avisa une aiguille de la voie et dit à son frère :

— Tiens, viens-tu voir comment on fait changer un train de direction?

Il appuya sur l'aiguille et fit dérailler les quatre derniers wagons.

Les employés, heureusement, en furent quittes pour une violente commotion. On arrêta le train et on put s'emparer de l'auteur du déraillement, qui s'enfuyait à toutes jambes.

Par décret du 22 décembre 1873, Tours est désigné comme chef-lieu de la 13^e direction du génie (9^e corps d'armée).

La ville de Nantes ne doit plus compter sur l'école de l'artillerie.

Lundi, une dépêche adressée de Paris au maire de Vannes lui a annoncé que défini-

tivement l'école d'artillerie de la 11^e division militaire aurait son siège à Vannes.

M. Alphonse Pineau, vicaire à Vernoll, été nommé vicaire à Varennes-sous-Montsoreau.

Taxes sur les abonnés des cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, — et sur les billards publics et privés.

Les déclarations concernant ces taxes doivent être faites avant le 31 janvier de chaque année. S'il n'y a pas lieu à changement dans la perception antérieure, une déclaration nouvelle n'est pas exigible.

Dernières Nouvelles.

Le coup d'Etat qui vient de jeter à bas la République à Madrid s'est fait en vue d'ouvrir au fils d'Isabelle le chemin du trône, mais il n'est pas probable que les chefs du mouvement alphonstiste puissent le mener à bonne fin; ils sont placés entre deux meules : l'insurrection carliste et l'insurrection communiste.

C'est à Paris que le jeune prince Alphonse a appris les derniers événements de Madrid; il était venu passer auprès de sa mère le jour de l'an.

Il est reparti avant-hier soir pour Vienne, afin d'y reprendre ses études; nous croyons que le fils d'Isabelle aura tout le loisir de les continuer et de les achever.

Pour les articles non signés : P. GODEX.

MONTÉVIDÉO

(République orientale de l'Uruguay).

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

NORD-OUEST DE MONTÉVIDÉO

(North-Western Railway of Montevideo Company Limited)

SOUSCRIPTION

à 30,000 Obligations perpétuelles

AU PORTEUR, AVEC GARANTIE DE L'ÉTAT

Rapportant 17 fr. 50 d'intérêt annuel

Payables en Or, par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet

A PARIS, A LA SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES-COURANTS. — A LONDRES, CHEZ MM. ROBERTS, LUBBOCK ET COMP., BANQUIERS, LOMBARD-STREET, 15.

Ces Obligations, au pair de 250 francs, sont émises à 194 fr.

JOISSANCE DU 1^{er} JANVIER 1874

PAYABLES

25 fr. en souscrivant.....	25 fr.
50 » lors de la répartition.....	50 »
50 » du 1 ^{er} au 5 février 1874.....	50 »
50 » du 1 ^{er} au 5 mars 1874.....	50 »
19 » du 1 ^{er} au 5 avril 1874, et sous déduction du coupon de 8 fr. 75, échéant le 1 ^{er} juillet 1874, soit.....	10 25
194 fr.	Somme réelle à verser : 185 25

L'intérêt de 17 francs 50 représente un revenu de plus de 9 pour cent du prix d'émission.

Une bonification de 1 fr. 50 par obligation sera faite aux souscripteurs qui se libéreront entièrement à la répartition.

GARANTIES :

La République de l'Uruguay a, par décret du 12 décembre 1870, garanti, pendant 40 années, à partir du jour de l'ouverture de chaque section de la ligne :

1^o Un revenu de 7 0/0 par an, payable en or, sur la base d'un prix de revient de 250,000 fr. par mille anglais construit. Le service de l'intérêt de toutes les obligations émises ne demandant qu'une somme de 1,050,000 fr., se trouve par suite plus que couvert par cette garantie.

Le Crédit de la République de l'Uruguay est parfaitement assis. Sa dette consolidée 6 0/0 est cotée de 79 à 80 pour cent au Stock-Exchange (Bourse) de Londres.

2^o L'exemption de tous impôts et taxes dans l'Etat de l'Uruguay pendant la même période de quarante années;

3^o Le droit pour la Compagnie de fixer elle-même ses tarifs;

4^o La propriété du chemin de fer et de toutes ses dépendances est perpétuelle;

5^o En sus de la garantie de l'Etat, ces Obligations ont un privilège sur tous les produits de l'exploitation et sur le revenu garanti par le Gouvernement. Elles priment le capital-actions s'élevant à douze millions cinq cent mille francs.

6^o MM. CLARK, PUNCHARD et CURRY, importante maison de construction en Angleterre, se sont chargés par traité de l'établissement de la ligne;

7^o Ce traité fixe la période d'achèvement des travaux au 31 décembre 1874;

8^o Une somme, en rentes françaises, égale au montant de l'intérêt jusqu'au 1^{er} janvier 1875, sera déposée à la Société de Dépôts et Comptes courants, afin de garantir le service de ces intérêts.

Chaque obligation porte le visa du consul général de l'Uruguay, à Londres.

Exposé. — Cette ligne part de la ville et du port de Salto et aboutit à Santa-Rosa. A partir de Salto, la navigation se trouve entravée par une succession de rapides et de cataractes. A Santa-Rosa, la navigation devient praticable et s'étend au loin dans le vaste empire du Brésil. Cette voie ferrée est assurée d'un très-grand trafic. D'ailleurs toutes les entreprises de travaux publics ont produit, dans ce pays, des bénéfices très-considérables, et les titres ont acquis rapidement une grande plus-value. Les Obligations 7 0/0 du Central-Uruguay, émises à 75 0/0 en 1871, sont cotées 96 0/0 à la Bourse de Londres.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du Jeudi 8 au Samedi 10 janvier inclus.

A Paris : A la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS, 19, rue Louis-le-Grand. — On peut verser à Paris et dans les Départements, au crédit de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS; soit à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra, et chez ses Correspondants; soit dans les succursales de la BANQUE DE FRANCE.

A Londres : AU LONDON AND COUNTY BANK, Lombard-street, 21, ou chez MM. STR R. W. CARDEN (ex-lord-maire de Londres) et C^e, agents de change, 2, Royal-Exchange Buildings.

On peut souscrire par correspondance en adressant les bulletins de souscription accompagnés du montant du premier versement, à la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS, qui se réserve de recevoir en paiement, sans frais, les coupons de valeurs cotées à la Bourse de Paris, jusqu'à l'échéance de fin de janvier 1874 inclusivement.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leur récépissé de versement, lors de la répartition.

Les titres définitifs au porteur seront délivrés revêtus du timbre.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée pour ces Obligations; mais, en attendant, tout porteur de dix titres aura le droit de les échanger au siège social, contre un titre anglais de 100 liv. st. (2,500 fr.), pareil à ceux émis à 80 liv. st. (2,000 fr.) et cotés à 83 liv. st. (2,075 fr.) à la Bourse de Londres.

La SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS délivre les prospectus à toute demande.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 48.614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62.986.
M^{me} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65.112.
E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62.845.
M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70.421.
M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Discuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 3 Janvier.

Froment (l'h.) 77 k. 28 41	Graine trèfle 50
2 ^e qualité 74 28 08	— luzerne 50
Selge 75 18 50	Foin (h. bar.) 780 43
Orge 65 16 50	Luzerne — 780 40
Avoine h. bar. 50 12	Paille — 780 37 50
Fèves 75 17	Amandes . . . 50
Pois blancs . . . 80 38	— cassées 50
— rouges 80 32	Cire jaune . . 50 77
Graine de lin. 70 28	Chanvre tillé . .
Colza 65 20	(52 k. 500) — a
Chenevis 50 21	Chanvre broyé . .
Huile de noix 50 195	Blanc a
— chenevis 50	Demi-couleur . .
— de lin 50	Brun a

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873. 1 ^{re} qualité 175 à 200	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1873, 1 ^{re} id. 85 à 90	2 ^e id. 80 à 85
Saint-Léger et environs 1873, 1 ^{re} id. 95 à 105	2 ^e id. 80 à 90
Le Puy-N.-D. et environs 1873, 1 ^{re} id. 80 à 85	2 ^e id. 75 à 80
La Vienne, 1873. 1 ^{re} id. 80 à 85	2 ^e id. 75 à 80

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1873 140 à 150	Champigny, 1873. 1 ^{re} qualité a à 200
Id. 2 ^e id. a à 100	Varrains, 1873 130 à 140
Varrains, 1873. 1 ^{re} id. a à 100	Bourgneil, 1873 140 à 150
Id. 2 ^e id. a à 100	Restigné 1873 1 ^{re} id. 120 à 130
Chinon, 1873. 1 ^{re} id. 120 à 130	Id. 2 ^e id. a à 100

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % J. 1 ^{er} juin. 72.	58 20	»	»	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	278 75	3 75	»
4 1/2 % J. mars.	84 25	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez, j. 1 ^{er} janv. 70.	435	6 35	»
5 % J. 22 septembre.	72	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	368 75	18 75	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	93 35	10	»	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	93 40	15	»	»	»	»	»	Orléans	278	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	217 50	1 50	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	427 50	2 50	»	»	»	»	»	Est	270 50	»	»
— 1865, 4 %	450	4	»	»	»	»	»	Nord	281	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	291 50	1 25	»	»	»	»	»	Ouest	268 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	256	50	»	»	»	»	»	Midi	275	»	»
Banque de France, j. juill.	4190	5	»	»	»	»	»	Deux-Charentes	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	510	»	»	»	»	»	»	Vendée	235	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	455	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	272 50	2 50	»	»	»	»	»				
				Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	»	»	»			
				Soc. gén. de Crédit industriel et	322 50	»	»	»			
				comm., 125 fr. p. j. nov.	646 25	2 50	»	»			
				Crédit Mobilier	322 50	»	»	»			
				Crédit foncier d'Autriche	555	5	»	»			
				Charentes, 400 fr. p. j. août.	352 50	2 50	»	»			
				Est, jouissance nov.	495	2 50	»	»			
				Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	887 50	»	»	»			
				Midi, jouissance juill.	611 25	»	»	»			
				Nord, jouissance juill.	1035	»	»	»			
				Orléans, jouissance octob.	827 50	»	»	»			
				Ouest, jouissance juill. 65.	540	16 25	»	»			
				Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	»			
				Compagnie parisienne du Gaz.	727 50	7 50	»	»			
				Société Immobilière, j. janv.	13	1	»	»			

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 14 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 49.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE P^{me} CHAPELAIN.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 5 janvier courant, enregistré le 6, la dame Chapelain, marchande de modes à Saumur, rue du Marché-Noir, a été déclarée en état de faillite ouverte.

M. Eugène Lemoine, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain, commis-greffier à Saumur, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

(5)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Grande cour, écurie, remise, Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 9, à l'angle de la rue de la Porte-Neuve, occupée par M^{me} veuve Gruau.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire, ou à M^{me} veuve CAMAIN, propriétaire, rue Dailly, à Saumur. (6)

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874.

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT

AVEC ECURIE ET REMISE

A LOUER

Pour le 25 décembre prochain.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

ON DEMANDE UN APPRENTI

pour la quincaillerie. S'adresser au bureau du journal.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.

16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevault (Maine-et-Loire). (555)

VENTE

AU RABAIS

D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.

Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°.

Conférences d'Angers, belle édition.

Histoire ancienne, } par ROLLIN.

— romaine, }

MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.

En vente au Bureau du Journal

Nouveaux Mélanges d'Archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, par les auteurs de la monographie des vitraux de Bourges (Ch. Cahier et feu Arthur Martin, de la C^{ie} de Jésus). Publié par le P. Ch. Cahier. — CURIOSITÉS MYSTÉRIEUSES. 1 vol. gr. in-4°, avec 155 grav. sur bois et 13 pl. en taille-douce. (Nouvelle publication.) Broché. . . 40 fr. Relié en reliure d'amateur, dos et coins maroquin, tête dorée. . . 60 fr. Dans cet ouvrage, l'auteur explique les monuments figurés du moyen âge.

Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par PAUL LACROIX (bibliophile Jacob), conservateur de la bibliothèque de l' Arsenal. Ouvrage illustré de 14 chromolithographies exécutées par F. Kellerhoven, Régamey et L. Allard, et de 409 grav. sur bois. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées. . . 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : I. Féodalité au point de vue militaire et religieux. Guerres et armées. Marine. Croisades. Chevalerie, duels et tournois. Ordres militaires. — II. Liturgie et cérémonies. Les Papes. Clergé séculier. Ordres religieux. Institutions charitables. Pèlerinages. Hérésies. Inquisition. Funérailles.

Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la renaissance (Vie laïque), par LE MÊME. Ouvrage illustré de 15 chromolithographies par F. Kellerhoven et de 400 grav. 1 vol. in-4°. Broché. 25 fr. Relié, tr. dorées. 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : Droit féodal, privilèges des communes, Vie privée dans les cours, les châteaux, etc. Nourriture et cuisine. Chasse. Divertissements. Corporations de métiers. Commerce. Finances. Impôts. Justice. Tribunaux. Juifs. Bohémiens, gueux, mendiants. Cérémonial. Costumes.

Les Arts au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par LE MÊME. Ouvrage illustré de 19 chromolithographies par F. Kellerhoven, et de 420 grav. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées. . . 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : Ameublement. Tapisserie. Céramique. Armurerie. Sellerie. Orfèvrerie. Horlogerie. Instruments de musique. Cartes à jouer. Peinture. Gravure. Sculpture. Architecture. Parchemin, papiers. Manuscrits. Reliure. Imprimerie.

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.